

Contrat d'engagement pour un prélèvement automatique

Une nouvelle possibilité de paiement vous est proposée afin de régler le montant des cours.

Ce mode de prélèvement est gratuit et sûr.

Les prélèvements se feront en septembre, novembre 2019 et janvier 2020.

Les inscriptions aux cours sont à l'année (de septembre à juin), vous vous engagez donc à accepter les 3 prélèvements indiqués ci-dessus

Nous vous informons qu'en cas de rejet d'un ou plusieurs prélèvements, les frais de recouvrement seront à votre charge.

En cas de changement de banque, prévenir la piscine immédiatement.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

